

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 27 juin 2022

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	20 juin 2022	20 juin 2022
23	18	18 + 1		

**Délibération n° 2022DE06-0053 : Convention de mise à disposition d'un agent administratif**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 27 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

**Membres présents : Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Isabelle DUMONT, Martine LLEU, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Jean-François MALTERRE, Patrick MORENNE, Sébastien SANTOLINI, Martine YVON, Berend KAMP.**

**Membres absents non représentés : Christophe PARION, Rémi GROLAUD, Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD.**

**Membres absents représentés : Jean-Yves BOUCARD (donne pouvoir à Martine LLEU).**

**Secrétaire de séance : Jean-François MALTERRE.**

Monsieur le Maire expose que pour pallier au remplacement d'un agent administratif, Mme M. a été recruté. Mme M. est actuellement en procédure de reclassement professionnel et mise à disposition par son SIVOM.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec le SIVOM pour la mise à disposition de Mme N.

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIVOM
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
Sous le N° 017 – 200080091-- 20220627 – 2022DE06-053 _____ -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 01 / 07 / 2022
Rendu exécutoire le 01 / 07 / 2022

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 30 juin 2022.

Le Maire,

Walter GARCIA

